



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022-DIRSO-107

**ARRÊTÉ PROVISOIRE PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR LA
RÉALISATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN**

**A64 sens Bayonne/Toulouse
Fermeture de la section courante entre l' échangeur de Saint-Elix le
Château (n°25) et l'échangeur de Capens (n°28)**

**2 nuits: du mardi 5 juillet au mercredi 6 juillet 2022
du mercredi 6 au jeudi 7 juillet 2022
de 20h00 à 6h00.**

+

**1 nuit de secours
du jeudi 7 juillet au vendredi 8 juillet 2022
de 20h00 à 6h00**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code Pénal ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et autoroutière en vigueur ;

VU la note technique du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargé des relations internationales sur le climat, en date du 14 avril 2016, concernant la coordination des chantiers sur le réseau routier national (RRN) ;

VU l'arrêté préfectoral dans le domaine routier en Haute-Garonne du 10 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Hubert Ferry-Wilczek, directeur interdépartemental des routes Sud-Ouest ;

VU l'arrêté préfectoral dans le domaine routier en Haute-Garonne du 29 janvier 2021 du directeur interdépartemental des routes Sud-Ouest, Hubert Ferry-Wilczek, portant délégation de signature aux agents de la Direction interdépartementale des routes Sud-Ouest ;

VU le DESC 2022-A64-37 approuvé par la DIR Sud-Ouest en date du 29 juin 2022 ;

VU la demande d'arrêté de circulation de la DIRSO (district centre) du 29 juin 2022 ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental, secteurs routiers de Montesquieu (28/06/2022) et de Cazères (27/06/2022) ;

VU l'avis réputé favorable des communes de Carbonne, Marquefave, Salles/Garonne, Saint-Julien/Garonne ;

CONSIDÉRANT

Qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voirie ainsi que celle des agents de la Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest et des entreprises chargées de l'exécution des travaux

Sur proposition du Chef du District Centre

ARRÊTE

Article 1- NATURE, DUREE ET LIEU DES TRAVAUX

Le présent arrêté concerne des travaux d'entretien en régie et entreprises (balayage, signalisation horizontale, débroussaillage, inspections et travaux sur ouvrages, réparation D.R. etc ...) sur la section courante de l'A64 entre les échangeurs de St Elix le Château (n°25) à Capens (n°28) durant les 3 nuits suivantes (semaine 27):

du mardi 5 JUILLET 2022 au mercredi 6 JUILLET 2022
du mercredi 6 JUILLET 2022 au jeudi 7 JUILLET 2022

et 1 nuit de secours (semaine 27)
du jeudi 7 JUILLET au vendredi 8 JUILLET 2022

En cas d'annulation , le Maître d'œuvre est chargé d'informer le CIGT de Toulouse dans les meilleurs délais afin de pouvoir continuer à diffuser une information correcte aux usagers.

Article 2 – DÉVIATIONS ET CONTRAINTES DE CIRCULATION

Ces travaux nécessitent les mesures d'exploitation suivantes :

- ◆ **Fermeture de la section courante de l'A64 dans le sens Bayonne vers Toulouse entre l'échangeur de St Elix le Château (n°25) et l'échangeur de Capens (n° 28) du PR 245+700 au PR 258+000**
- ◆ **Fermeture à l'échangeur de Saint-Elix le château (n°25) de la bretelle d'entrée à l'A64 sens Bayonne Toulouse**
- ◆ **Fermeture à l'échangeur de Lafitte Vigordane (n°26) de la bretelle d'entrée à l'A64 sens Bayonne Toulouse**
- ◆ **Fermeture à l'échangeur de Carbonne (n°27) de la bretelle d'entrée à l'A64 sens Bayonne Toulouse**
- ◆ **Neutralisation de la voie de gauche de l'A64 sens Toulouse Bayonne du PR 258+000 au PR 245+700**

Bureau ou pôle

1, place Saint-Étienne

31038 TOULOUSE CEDEX 9

Tél. : 05 34 45 34 45

Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

2022_DIRSO_107

◆ **Les itinéraires de déviations mis en place sont les suivants:**

- ◆ **Déviatiion principale :** Les usagers sur l'A64 en provenance de Bayonne emprunteront la bretelle de sortie de l'échangeur de Saint-Elix (n°25) puis la RD 25, la RD10, la RD627, la RD62, la RD10E, la RD10 pour reprendre l'A64 sens Bayonne vers Toulouse à la bretelle d'entrée de l'échangeur de Capens (n°25)
- ◆ **Déviatiion 1 :** Les usagers voulant emprunter la bretelle d'entrée de l'échangeur de Saint-Elix (n°25) vers l'A64 en direction de Toulouse continueront sur la RD 25, puis suivront la déviation principale.
- ◆ **Déviatiion 2 :** Les usagers voulant emprunter la bretelle d'entrée de l'échangeur de Lafitte Vigordane (n°26) vers l'A64 en direction de Toulouse continueront sur la RD 627b, puis suivront la déviation principale.
- ◆ **Déviatiion 3 :** Les usagers voulant emprunter la bretelle d'entrée de l'échangeur de Carbonne (n°27) vers l'A64 en direction de Toulouse continueront sur la RD 627, puis suivront la déviation principale.

Article 3 - SIGNALISATION ET PROTECTION DU CHANTIER

– **Signalisation :**

La signalisation verticale provisoire propre au chantier, des fermetures des bretelles d'échangeurs sera conforme aux prescriptions des instructions ministérielles sur la signalisation routière éditée par le SETRA.

La signalisation sera fournie, mise en place, surveillée et entretenue par la Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest (District Centre/CEI de Carbonne).

– **Propreté des lieux :**

Les entreprises engagées dans ces travaux devront maintenir en permanence la propreté, l'état et la viabilité de la chaussée des voies ouvertes à la circulation durant les heures de chantier et lors du repliement des chantiers.

– **Informations aux usagers :**

Une information aux usagers sera mise en place à l'aide des Panneaux à Messages Variables (PMV) en fonction de la disponibilité des équipements afin d'avertir au mieux les usagers des contraintes de circulation imposées pendant les travaux.

Article 4 – INFRACTION

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tout incident dérogeant au présent arrêté doit être signalé à la Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest (District Centre) qui avertira le CIGT de Toulouse.

Article 5 - DIFFUSION

Cet arrêté sera adressé à :

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Garonne ;
Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne (secteurs routiers de

Montesquieu et Cazères) ;
Monsieur le maire de Saint-Julien/Garonne, Salles/Garonne, Carbonne, Marquefave ;
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Garonne (SRGC);
Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest (District Centre, CEI de Carbonne, CIGT de Toulouse);
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Garonne;
Monsieur le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de Haute-Garonne;
Monsieur le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Haute-Garonne;
Monsieur le Directeur du SAMU31 ;

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le Préfet de la Région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne.**

**Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Interdépartemental des Routes Sud-
Ouest,**

**Pour le Directeur Interdépartementale des Routes
Sud-Ouest et par délégation,**